

Décision

Générale

colonial

Décision n° 5-390-1929 portant versement d'une somme de 2.035 fr. 80 au titre des recettes du budget local de l'exercice 1928.

n° 5-390-1929

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
16 mai 1929

Numéro JO
n° 390 du 31/05/1929

Date du numéro
31 mai 1929

VISAS

Le Gouverneur par intérim de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le versement effectué le 17 août 1926 par le chef du service de santé d'une somme de 2.035 fr. 80 à titre de fonds de concours ; Attendu que les dépenses pour lesquelles cette somme a été versée ont été effectuées sur le budget de l'exercice 1928,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er, — La somme de 2.035 fr. 80 encaissée au titre de fonds de concours le 17 août 1926 sera versée au titre des recettes du budget local de l'exercice 1928, en atténuation des dépenses du

chapitre II (Services d'intérêt social et économique, matériel), article 1er (service de santé, hôpital). Art. 2. — La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

G. COCHARD.